



RMC ALUMNI ASSOCIATION INC **L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR**

Le 27 septembre 2023

Chers diplômés, diplômées et membres votants,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée annuelle des membres votants de l'Association des anciens étudiants et anciennes étudiantes des Collèges militaires royaux du Canada inc. (l'« **Association des ancien(ne)s des CMR** »), qui se tiendra à Kingston le vendredi 27 octobre 2023 à 13 h (heure de Kingston, en Ontario). La direction fera une courte présentation après l'assemblée. **Consultez la « FOIRE AUX QUESTIONS » ou la section « L'ASSEMBLÉE » à la page 1 ci-dessous, pour savoir comment assister à l'assemblée sur Zoom.**

Vous trouverez dans la circulaire ci-jointe la marche à suivre pour assister à l'assemblée ainsi que les modalités du vote. Nous vous encourageons à lire ce document et à exprimer votre vote, que vous puissiez assister à l'assemblée ou non. Les membres votants qui ont des questions ou besoin d'aide pour voter peuvent communiquer avec nous par téléphone, au 1-844-216-6765, poste 1, ou par courriel à info.eVeritas@gmail.com.

Veillez prendre note que seuls les membres votants de l'Association des ancien(ne)s des CMR ont le droit de vote à l'assemblée. Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir. Composez le numéro ci-dessus ou écrivez-nous à l'adresse de courriel ci-dessus.

Dans l'attente de vous retrouver à l'assemblée.

Vérité, Devoir, Vaillance

Cordialement,

George Lundy 17203
*Président du conseil d'administration,
Association des anciens étudiants et
anciennes étudiantes des Collèges
militaires royaux du Canada inc.*

TABLE DES MATIÈRES

<u>AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</u>	<u>1</u>
<u>FOIRE AUX QUESTIONS.....</u>	<u>2</u>
<u>L'ASSEMBLÉE.....</u>	<u>1</u>
<u>PERSONNES EN DROIT DE VOTER.....</u>	<u>1</u>
<u>COMMENT VOTER</u>	<u>1</u>
<u>INTÉRÊTS DE CERTAINES PERSONNES EU ÉGARD AUX QUESTIONS À TRAITER.....</u>	<u>3</u>
<u>LE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS</u>	<u>3</u>
<u>L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS</u>	<u>3</u>
<u>ADMINISTRATEURS RESTANT EN FONCTION.....</u>	<u>4</u>
<u>PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS</u>	<u>6</u>
<u>NOMINATION DU VÉRIFICATEUR</u>	<u>6</u>
<u>RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	<u>6</u>
<u>INTÉRÊTS DE PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</u>	<u>6</u>
<u>ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS.....</u>	<u>6</u>
<u>COMPLÉMENT D'INFORMATION.....</u>	<u>7</u>
<u>APPROBATION.....</u>	<u>7</u>



RMC ALUMNI ASSOCIATION INC **L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR**

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES VOTANTS DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS ET
ANCIENNES ÉTUDIANTES DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA**
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (l'« **assemblée** ») des membres votants de l'Association des anciens étudiants et anciennes étudiantes des Collèges militaires royaux du Canada inc. (l'« **Association des ancien(ne)s des CMR** ») se tiendra aux fins indiquées ci-dessous à 13 h (heure de Kingston, en Ontario) le vendredi 27 octobre 2023 à la salle Harbourview de l'hôtel Delta situé au 1, Johnson Street, Kingston (Ontario), où se déroulera également toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report de celle-ci :

1. fixer le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR à dix-sept (17);
2. élire les quatre (4) candidats au poste d'administrateur du conseil d'administration de l'Association des ancien(ne)s des CMR (le « **conseil** »);
3. recevoir les états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport annuel du vérificateur;
4. Nommer Wilkinson & Company LLP à titre de vérificateur des états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR et autoriser le conseil à déterminer sa rémunération;
5. Délibérer de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à sa reprise en cas d'ajournement ou de report.

Le conseil a fixé à 13 h (heure de Kingston, en Ontario), le vendredi 27 octobre 2023 ou, en cas de report de l'assemblée, à 48 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour et l'heure de sa reprise, le moment avant lequel les procurations pour l'assemblée peuvent être déposées.

FAIT à Kingston, en Ontario, ce 27 septembre 2023.

PAR ORDRE DU CONSEIL

George Lundy 17203
*Président du conseil
d'administration, Association des
anciens étudiants et anciennes
étudiantes des Collèges militaires
royaux du Canada inc.*

FOIRE AUX QUESTIONS

La foire aux questions suivante et les réponses associées présentent un résumé des renseignements figurant ailleurs dans la présente circulaire, et doivent être lues à la lumière des renseignements détaillés contenus dans cette dernière. Les termes clés définis ci-dessous ont le sens qui leur est attribué ailleurs dans la présente circulaire. Le conseil recommande que les membres votants lisent la présente circulaire dans son intégralité avant de prendre une décision sur les questions contenues aux présentes.

Quand et où l'assemblée aura-t-elle lieu?

L'assemblée se tiendra en personne à la salle Harbourview de l'hôtel Delta situé au 1, Johnson Street, Kingston (Ontario). Les membres votants peuvent aussi utiliser ce lien Zoom pour regarder ou écouter le déroulement de l'assemblée :

<https://us02web.zoom.us/j/89189240393?pwd=c1d4aHdWOGhIUVB5Y0h1WHVaSHNldz09>

Identifiant de l'assemblée : 891 8924 0393

Mot de passe : 894181

Numéro à composer selon l'emplacement

- +1 780 666-0144 Canada
- +1 204 272-7920 Canada
- +1 438 809-7799 Canada

Qui est en droit de voter à l'assemblée?

Vous avez le droit de voter à condition d'être membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le 3 octobre 2023 (la « **date de clôture des registres** »). Tous les membres votants auront droit à un vote lors de l'assemblée. Selon les règlements administratifs de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit généralement avoir acquitté au préalable les droits d'une adhésion annuelle ou à vie.

Le conseil encourage tous les membres votants à se prévaloir de leur droit de vote. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par anticipation en remplissant et en retournant avant l'assemblée un formulaire de procuration (accessible à www.rmcalumni.ca/fr). Voir « Comment voter – Voter par procuration avant l'assemblée », ci-dessous.

Veillez prendre note que seuls les membres votants ont le droit de vote à l'assemblée. Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir. Il vous suffit de communiquer avec nous par téléphone, au 1-844-216-6765, poste 1, ou par courriel à info.eVeritas@gmail.com, pour devenir membre votant.

Comment voter?

Les membres votants et leurs mandataires dûment désignés pourront assister à l'assemblée, y participer et y voter. Les invités ne pourront pas participer au vote.

Les membres votants peuvent voter avant ou pendant l'assemblée, tel qu'il est expliqué ci-dessous. Les membres votants qui assistent virtuellement à l'assemblée n'ont pas le droit de voter.

Voter pendant l'assemblée

Si vous êtes membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la date de clôture des registres, vous serez en droit de voter lors de l'assemblée. Selon les règlements administratifs de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit généralement avoir acquitté au préalable les droits d'une adhésion annuelle ou à vie.

Voter par procuration avant l'assemblée

Les membres votants peuvent exercer leur droit de vote avant l'assemblée en remplissant et en soumettant un formulaire de procuration (accessible à www.rmcalumni.ca/fr).

Vous pouvez nous envoyer un formulaire de procuration par courriel à info.eVeritas@gmail.com, ou par télécopieur au 416-947-0866, au plus tard à 13 h (heure de Kingston, en Ontario) le jeudi 12 octobre 2023 ou, en cas de report de l'assemblée, 48 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour et l'heure de la reprise de l'assemblée (les « **dates et heures limites de dépôt des formulaires de procuration** »).

Pourquoi ne puis-je pas voter en ligne pendant l'appel Zoom?

Malheureusement, les membres votants ne pourront pas voter en ligne pendant l'appel Zoom, car la plateforme ne fournit pas de registre vérifiable des votes qui aurait satisfait aux normes juridiques. Afin de surveiller les votes en ligne, l'Association des ancien(ne)s des CMR devrait payer des milliers de dollars pour utiliser un logiciel spécialisé, ce que le conseil ne pourrait justifier. **Les membres votants sont donc invités à voter par procuration avant l'assemblée ou en personne pendant l'événement.**

Quelle est la date limite pour devenir membre votant en vue de l'assemblée?

Vous avez le droit de voter à condition d'être membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le 3 octobre 2023 (la « **date de clôture des registres** »).

Quelles seront les motions proposées lors de l'assemblée?

Les motions suivantes seront proposées durant l'assemblée :

1. fixer le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR à dix-sept (17);
2. élire quatre (4) candidats au poste d'administrateur du conseil;
3. recevoir les états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport annuel du vérificateur;
4. Nommer Wilkinson & Company LLP à titre de vérificateur des états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR et autoriser le conseil à déterminer sa rémunération;
5. Délibérer de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à sa reprise en cas d'ajournement ou de report.

Qui dois-je joindre si j'ai des questions ou si j'ai besoin d'aide pour voter?

Si vous avez besoin d'aide pour voter avant l'assemblée, veuillez communiquer avec nous par téléphone, au 1-844-216-6765, poste 1, ou par courriel à info.eVeritas@gmail.com.



RMC ALUMNI ASSOCIATION INC

L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR

**L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS ET ANCIENNES ÉTUDIANTES DES
COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA INC.**

CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 15 septembre 2023

La présente circulaire (la « **circulaire** ») est communiquée en lien avec la sollicitation de procurations par le conseil d'administration (le « **conseil** ») de l'Association des anciens étudiants et anciennes étudiantes des Collèges militaires royaux du Canada inc. (l'« **Association des ancien[ne]s des CMR** ») et en son nom en vue de l'assemblée générale annuelle (l'« **assemblée** ») des membres votants de l'Association des ancien(ne)s des CMR (les « **membres votants** »), qui se tiendra, aux fins énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle envoyé aux membres votants (l'« **avis de convocation** »), à 13 h (heure de Kingston, en Ontario) le vendredi 27 octobre 2023, ainsi qu'en vue de toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou de report de celle-ci. La direction de l'Association des ancien(ne)s des CMR fera une courte présentation après l'assemblée.

L'ASSEMBLÉE

L'assemblée se tiendra en personne à la salle Harbourview de l'hôtel Delta situé au 1, Johnson Street, Kingston (Ontario). Les membres votants peuvent aussi utiliser ce lien Zoom pour regarder ou écouter le déroulement de l'assemblée :

<https://us02web.zoom.us/j/89189240393?pwd=c1d4aHdWOGhIUVB5Y0h1WHVaSHNldz09>

Identifiant de l'assemblée : 891 8924 0393 – Mot de passe : 894181

Numéro à composer selon l'emplacement

• +1 780 666-0144 Canada • +1 204 272-7920 Canada • +1 438 809-7799 Canada

La sollicitation de procurations sera principalement effectuée par courriel, mais elle pourrait également être faite en personne ou au téléphone par les administrateurs, dirigeants ou employés de l'Association des ancien(ne)s des CMR. L'Association assumera les coûts de ces activités.

À moins d'indication contraire aux présentes, les renseignements contenus dans cette circulaire étaient considérés à jour à sa date de diffusion.

PERSONNES EN DROIT DE VOTER

Vous avez le droit de voter à condition d'être membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le 3 octobre 2023 (la « **date de clôture des registres** »). Tous les membres votants auront droit à un vote lors de l'assemblée. Selon les règlements administratifs de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit généralement avoir acquitté au préalable les droits d'une adhésion annuelle ou à vie.

Le conseil encourage tous les membres votants à se prévaloir de leur droit de vote. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par anticipation en remplissant et en retournant avant

l'assemblée un formulaire de procuration (accessible à www.rmcalumni.ca/fr). Voir « Comment voter – Voter par procuration avant l'assemblée », ci-dessous.

Veillez prendre note que seuls les membres votants ont le droit de vote à l'assemblée. Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir. Il vous suffit de communiquer avec nous par téléphone, au 1-844-216-6765, poste 1, ou par courriel à info.eVeritas@gmail.com, pour devenir membre votant.

COMMENT VOTER

Les membres votants et leurs mandataires dûment désignés pourront assister à l'assemblée, y participer et y voter. Les invités ne pourront pas participer au vote.

Les membres votants peuvent voter avant ou pendant l'assemblée, tel qu'il est expliqué ci-dessous. **Les membres votants qui assistent virtuellement à l'assemblée n'ont pas le droit de voter. Les membres votants ne pourront pas voter en ligne pendant l'appel Zoom, car la plateforme ne fournit pas de registre vérifiable des votes qui aurait satisfait aux normes juridiques.**

Voter pendant l'assemblée

Si vous êtes membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la date de clôture des registres, vous serez en droit de voter lors de l'assemblée.

Malheureusement, les membres votants ne pourront pas voter en ligne pendant l'appel Zoom, car la plateforme ne fournit pas de registre vérifiable des votes qui aurait satisfait aux normes juridiques. Afin de surveiller les votes en ligne, l'Association des ancien(ne)s des CMR devrait payer des milliers de dollars pour utiliser un logiciel spécialisé, ce que le conseil ne pourrait justifier. **Les membres votants sont donc invités à voter par procuration avant l'assemblée ou en personne pendant l'événement.**

Voter par procuration avant l'assemblée

Les membres votants peuvent exercer leur droit de vote avant l'assemblée en remplissant et en soumettant un formulaire de procuration (accessible à www.rmcalumni.ca/fr).

Vous pouvez nous envoyer un formulaire de procuration par courriel à info.eVeritas@gmail.com, ou par télécopieur au 416-947-0866, au plus tard à 13 h (heure de Kingston, en Ontario) le jeudi 12 octobre 2023 ou, en cas de report de l'assemblée, 48 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour et l'heure de la reprise de l'assemblée (les « **dates et heures limites de dépôt des formulaires de procuration** »).

Nomination et révocation des mandataires

Les personnes nommées à titre de mandataires sont des administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR. Un membre votant a le droit de nommer un autre membre votant, autre que les personnes désignées dans le formulaire de procuration, pour assister à l'assemblée et agir en son nom lors de l'événement. Un membre votant qui souhaite désigner une autre personne à titre de mandataire peut le faire en indiquant le nom de celle-ci dans le champ du formulaire de procuration réservé à cet effet ou en remplissant tout autre formulaire de procuration ayant une valeur légale.

Un membre votant ayant rempli un formulaire de procuration a le droit de le révoquer. Un membre votant peut révoquer une procuration concernant toute motion pour laquelle le vote n'a pas encore eu lieu en vertu des pouvoirs conférés par cette procuration et peut le faire : (a) en remplissant et en signant un formulaire de procuration portant une date ultérieure et en le soumettant comme il est indiqué ci-dessus; (b) en soumettant un instrument par écrit révoquant la procuration exécutée par le membre votant, ou par son mandataire autorisé par écrit; ou (c) de toute autre manière reconnue par la loi.

Les personnes nommées dans les formulaires de procuration voteront ou s'abstiendront de voter selon les directives des membres votants les ayant désignées. En l'absence de directives, les mandataires voteront en faveur des propositions énoncées dans l'avis de convocation. Le formulaire de procuration confère une autorité discrétionnaire aux personnes nommées afin qu'elles votent au mieux de leur jugement en cas de modification ou de divergence touchant toute question figurant dans l'avis de convocation ou concernant toute autre affaire soulevée durant l'assemblée ou sa reprise. En date de diffusion de cette circulaire, les administrateurs et dirigeants de l'Association des ancien(ne)s des CMR n'ont connaissance d'aucune modification ou divergence de proposition ni de toute autre affaire à soumettre durant l'assemblée que celles figurant dans l'avis de convocation.

Si vous avez besoin d'aide pour voter avant l'assemblée, veuillez communiquer avec nous par téléphone, au 1-844-216-6765, poste 1, ou par courriel à info.eVeritas@gmail.com.

INTÉRÊTS DE CERTAINES PERSONNES EU ÉGARD AUX QUESTIONS À TRAITER

En date des présentes, à l'exception de ce qui y est divulgué, à la connaissance des administrateurs et dirigeants, les administrateurs et dirigeants de l'Association des ancien(ne)s des CMR, les candidats aux postes d'administrateurs du conseil, ou leurs associés n'ont aucun intérêt important, direct ou indirect, eu égard aux questions à traiter lors de l'assemblée, à l'exception de l'élection des administrateurs.

LE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Lors de l'assemblée, il sera demandé aux membres votants de fixer le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR à dix-sept (17) afin de tenir compte des treize (13) administrateurs dont le mandat est reconduit, des deux (2) administrateurs briguant un nouveau mandat et des deux (2) nouveaux candidats au poste d'administrateur.

Cette résolution ordinaire doit être approuvée par la majorité des membres votants présents à l'assemblée ou représentés par procuration. La résolution ordinaire des membres votants est formulée comme suit :

« IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire des membres votants, que le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR soit fixé à dix-sept (17). »

L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Contexte

Les règlements administratifs de l'Association des ancien(ne)s des CMR prévoient un « conseil d'administration renouvelable par tranches », dont le tiers (1/3) des administrateurs est élu pour trois ans, le tiers (1/3) pour deux ans et le tiers (1/3) pour un an. Les administrateurs nouvellement élus le seront pour une durée de trois (3) ans par la suite, sauf tenue d'élections pour la période restant à courir jusqu'au terme d'un mandat.

Le conseil se compose actuellement de dix-huit (18) administrateurs. Deux administrateurs dont le mandat s'apprête à expirer sont candidats à leur réélection pour un mandat de trois (3) ans. Deux autres personnes sont aussi candidates au poste d'administrateur. Si l'on prend en compte l'expiration du mandat et la démission de certains administrateurs ainsi que les candidatures soumises, le conseil devrait se composer de dix-sept (17) administrateurs.

Élection des administrateurs

Lors de l'assemblée, il sera demandé aux membres votants d'élire les quatre (4) candidats suivants au poste d'administrateur du conseil (soit deux [2] pour un mandat renouvelé et deux [2] pour un premier mandat), et ce, pour la mandat de trois ans.

Sauf indication contraire dans le formulaire de procuration, les personnes désignées dans ce dernier ont l'intention de voter POUR l'élection des candidats dont le nom figure ci-dessous. L'Association des

ancien(ne)s des CMR n'a aucune raison de croire qu'un de ces candidats sera dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions d'administrateur. Mais si tel devait être le cas pour quelque raison que ce soit, avant l'assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration exerceront un pouvoir discrétionnaire pour voter en faveur de l'élection de toute autre personne au poste d'administrateur, sauf instruction contraire dans le formulaire de procuration.

Le tableau suivant indique le nom, la province et le pays de résidence de chaque candidat à l'élection au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR, ainsi que sa profession principale ou son emploi, l'année d'obtention de son diplôme d'un Collège militaire du Canada,

NOM / PROVINCE / ÉTAT ET PAYS DE RÉSIDENCE ET PROFESSION PRINCIPALE	ANNÉE D'OBTENTION DE DIPLÔME D'UN COLLÈGE MILITAIRE DU CANADA, (LE CAS ÉCHÉANT)	NUMÉRO DE COLLÈGE (LE CAS ÉCHÉANT)
Jill Carleton, CMR, MBA, CPA, CMA, Ontario, membre à la retraite des Forces armées canadiennes Ontario, Canada	RMC 1987	15946
Nicolas Desjardins, Gestionnaire de portefeuille, Québec Canada	RMC 2002	22350
Dharminderpal (Pal) Singh Mann, Ingénieur, Nouvelle-Ecosse, Canada	RMC 1987	16115
Bryn Weadon, retraité Nouvelle-Écosse, Canada	CMR 1978	H12141

Une brève notice biographique concernant chacun des candidats au poste d'administrateur figure ci-dessous :

Jill Carleton – Jill est titulaire d'un baccalauréat enrichi en économie et en commerce des CMR, obtenu en 1987. Après avoir été officière de logistique navale jusqu'en 2005, elle a œuvré pour le MDN à titre de contrôleuse des régimes de retraite des Forces canadiennes, puis de contrôleuse de l'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC). En 2007, elle a été nommée directrice générale du service Planification stratégique et gouvernance de l'ALFC, poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite. Jill était à ce titre responsable du programme Excellence stratégique et lieu de travail sain de l'ALFC, de la politique de planification stratégique de celle-ci, ainsi que de la gestion des risques, des communications et des audits internes.

Jill est titulaire des titres P Log, CPA, CMA et ACC, ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la Saint Mary's University obtenue en 2000. Elle a été membre du conseil d'administration d'Excellence Canada, ainsi que du Club des CMR en tant que membre du comité de vérification de celui-ci et que trésorière. Présidente sortante et membre fondatrice de la section spéciale OSI de la Légion royale canadienne, Jill est également directrice du conseil exécutif national de cette dernière. Elle fait de plus office de mentor dans le cadre du programme SPARK de la Commission de la santé mentale du Canada ainsi que de conseillère dans le cadre du novateur programme de soutien en ligne par les pairs The Burns Way, dont l'accès, sera d'abord réservé aux vétérans autochtones avant d'être graduellement élargi à tous les vétérans.

Membre du conseil d'administration de la Fondation des CMR à compter de 2016, Jill a été la dernière présidente de cette dernière, puis la première présidente de l'Association des ancien(ne)s des CMR, dont elle est actuellement présidente sortante.

Nicolas Desjardins – Nicolas est diplômé du Collège militaire royal de Kingston, en Ontario, dont il détient un baccalauréat ès sciences élargi en physique et en science de l'espace obtenu en 2002, ainsi qu'une

maîtrise ès sciences en physique obtenue en 2006. Nicolas a été ingénieur aérospatial au sein de l'Escadron de maintenance (Air) 14 à Greenwood, en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'ingénieur chargé des opérations et instructeur en robotique au sein du Détachement des Forces canadiennes de l'Agence spatiale canadienne. Il a obtenu en 2010 une maîtrise ès sciences en finances de l'Université de Sherbrooke, et est titulaire du titre d'analyste financier agréé (CFA) depuis 2015. Nicolas s'est joint à Canso en 2011, à titre d'analyste des portefeuilles et des risques. Il est actuellement gestionnaire de portefeuilles au sein de ce cabinet.

Dharminderpal (Pal) Singh Mann – Titulaire d'un baccalauréat en génie civil des CMR, Pal possède 32 ans d'expérience progressivement acquise en tant que membre du Génie royal canadien. Il s'est joint en 2015 à l'Association of Professional Engineers and Geoscientists, dont il a été à la fois directeur, Services généraux, et directeur, Exercice professionnel.

Pal a été nommé président-directeur général et registraire d'Engineers Nova Scotia en février 2020, devenant, à titre de membre du conseil de cet organisme, responsable de la réglementation de l'ingénierie en Nouvelle-Écosse. Ingénieur professionnel agréé depuis 2000, il possède une maîtrise en études de la défense des CMR et est titulaire de la certification IAS.A depuis 2023.

Bryn Weadon – Bryn a été pendant 35 ans officier de logistique navale, jusqu'à sa retraite en 2009. Il a ainsi acquis une vaste expérience en finances et compatibilité, en gestion des chaînes d'approvisionnement et des ressources humaines, ainsi qu'en planification stratégique. Bryn est comptable professionnel agréé (FCPA, FCMA). Depuis sa retraite, il œuvre principalement à titre de membre du conseil d'administration ou de conseiller d'un certain nombre d'organisations à but non lucratif.

Bryn est membre du conseil d'administration du Club des CMR depuis 2004, et ce, à divers titres dont ceux d'officier de liaison des Forces canadiennes et de gestionnaire du fonds de placement des membres à vie (LMIF). Bryn s'est joint en 2009 au conseil de la Fondation des CMR à titre de trésorier, poste qu'il a occupé jusqu'à la fusion. Toujours trésorier du conseil de la Fondation des CMR depuis, il en a de plus été nommé vice-président à la suite de l'assemblée générale de 2022.

Approbation requise pour l'élection des administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR

La résolution ordinaire (la « **résolution relative aux nouveaux administrateurs** ») visant à nommer les candidats au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR doit être approuvée par la majorité des membres votants présents ou représentés par procuration à l'assemblée. Le texte de la résolution ordinaire des membres votants visant à nommer les candidats mentionnés ci-dessus au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR est énoncé ci-dessous :

« IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire des membres votants, que :

1. les quatre (4) candidats au poste d'administrateur du conseil d'administration dont le nom figure dans le tableau de la page 4 de la présente circulaire sont nommés au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour la mandate de trois ans;
2. Tout administrateur ou dirigeant de l'Association des ancien(ne)s des CMR reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction, pour le compte et au nom de l'Association, de signer ou faire signer et de remettre ou faire remettre, tous les documents et instruments, et d'accomplir ou faire accomplir tous les actes et formalités nécessaires, que ledit administrateur ou dirigeant juge nécessaire ou souhaitable pour donner pleinement effet à la résolution ci-dessus et aux questions autorisées par celle-ci, cette décision devant être attestée de façon irréfutable par la signature ou la remise d'un tel document ou l'accomplissement desdits actes ou formalités. »

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport annuel du vérificateur, seront présentés lors de l'assemblée (les « **états financiers annuels** »). Une copie des états financiers annuels peut être obtenue sur le site Web de l'Association des ancien(ne)s des CMR, à [<https://www.rmcalumni.ca/fr/about-us/financial-statements-minutes/>].

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Lors de l'assemblée, il sera également demandé aux membres votants de nommer Wilkinson & Company LLP, 785, Midpark Drive, Suite 201, Kingston (Ontario) K7K 7G3, à titre de vérificateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour un mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée annuelle des membres votants de l'Association, et d'autoriser le conseil d'administration à déterminer sa rémunération. Le cabinet Wilkinson & Company LLP a été nommé pour la première fois à titre de vérificateur de la Fondation des CMR, l'entité remplacée par l'Association des ancien(ne)s des CMR, en 2005.

Cette résolution ordinaire doit être approuvée par la majorité des membres votants présents à l'assemblée ou représentés par procuration. Le texte de la résolution ordinaire des membres votants figure ci-dessous (la « **résolution relative à la reconduction du vérificateur** »):

« **IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire des membres votants, que** Wilkinson & Company LLP soit nommé vérificateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour un mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée annuelle des membres votants de l'Association, et que le conseil d'administration soit autorisé à déterminer sa rémunération ».

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chacun des administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR recommande que les membres votants votent :

- « **POUR** » la résolution ordinaire fixant le nombre d'administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR à dix-sept (17) (voir le texte de cette résolution à la page 3 de la présente circulaire);
- « **POUR** » la résolution relative aux nouveaux administrateurs (voir le texte de cette résolution à la page 5 de la présente circulaire);
- « **POUR** » la résolution relative à la reconduction du vérificateur (voir le texte de cette résolution immédiatement ci-dessus).

INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf indication contraire dans la présente circulaire, aucune personne informée de l'Association des ancien(ne)s des CMR, ni aucun candidat à un poste d'administrateur de l'Association, ni aucune personne associée à ces derniers, ne possède un intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération réalisée par l'Association au cours du dernier exercice ou dans une opération proposée qui a eu ou aurait une incidence importante sur celle-ci.

ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

L'Association des ancien(ne)s des CMR détient actuellement une police d'assurance des administrateurs et des dirigeants, dont le dernier renouvellement date du 12 décembre 2023. Le montant de la prime annuelle versée par l'Association des ancien(ne)s des CMR s'élevait alors à 6 534 \$; aucun montant n'était payable aux administrateurs et dirigeants au titre de cette assurance.

La limite de la police d'assurance est fixée à (5) cinq millions de dollars, par réclamation et au total. Une couverture supplémentaire est également fournie à titre d'indemnisation personnelle, sous réserve d'une limite distincte fixée à (1) un million de dollars, par réclamation et au total. Toutes les réclamations sont libres de franchise.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

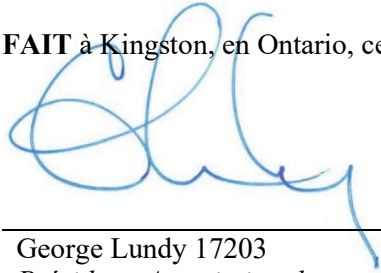
Les membres votants qui ont besoin d'un complément d'information pour savoir comment voter par procuration avant l'assemblée, ou qui ont des questions concernant les sujets mentionnés dans la présente circulaire, peuvent communiquer avec nous par téléphone, au 1-844-216-6765, poste 1, ou par courriel à info.eVeritas@gmail.com.

Pour obtenir un complément d'information concernant l'Association des ancien(ne)s des CMR, consultez www.rmcalumni.ca/fr.

APPROBATION

Le contenu et l'envoi de la présente circulaire ont été approuvés par le conseil d'administration. Une copie de la présente circulaire a été publiée sur le site Web de l'Association des ancien(ne)s des CMR et a été transmise aux membres votants par courriel.

FAIT à Kingston, en Ontario, ce 15 septembre 2023.



George Lundy 17203
*Président, Association des anciens
étudiants et anciennes étudiantes des
Collèges militaires royaux du Canada inc.*